

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Lens (62300)

Réponses de Sylvain Robert, au nom de la liste « lens toujours, avec vous! »

— le 11/03/2020 à 07:37 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

C'est un axe repris de notre programme 2020-2026.

Il faut évidemment avoir un plan vélo ambitieux, mais surtout un plan mobilité douce très ambitieux, pour favoriser l'ensemble des modes de transports alternatifs à la voiture (transports collectifs, vélo, marche ...), et raisonner en termes de mobilité. Il ne s'agit pas tant d'opposer les modes de transport entre eux, que de les articuler entre eux pour répondre à la question des usages. Cela suppose de nouveaux aménagements, mais également de nouvelles règles, entre les usagers de la mobilité.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Des concertations ont déjà été réalisées avec l'ADAV ; c'est à développer.

C'est une mesure très intéressante et vraisemblablement nous y souscrivons. En réalité, nous pensons que c'est un collectif plus qu'une personne seule qui doit prendre en charge ce sujet, en gardant à l'esprit que la question qui intéresse les citoyens est celle de la mobilité durable.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route de Lille, Rue de Londres, Route de la Bassée, Route de Béthune, Rue de la gare, Avenue Van Pelt, Avenue de Varsovie, Avenue du 4 Septembre, Rue René Lanoy

Nous allons poursuivre notre action dans l'aménagement de pistes cyclables avec plus de relais vers les communes voisines. Bien entendu, partout où cela sera possible, nous mettrons des espaces sécurisés pour les vélos, de même que pour les piétons, et les modes de transport alternatif et doux dans leur ensemble et des garages à vélos dans les écoles.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare, Louvre, Office de Tourisme, Colisée, Terrils

C'est déjà en partie ce que préconise le schéma directeur Euralens avec les cordons boisés qui donnent son identité au territoire. Notre réflexion va au delà des grands sites touristiques, nous pensons que nous devons relier par exemple les écoles avec les quartiers, de manière à ce que les enfants puissent aller à l'école en sécurité. Les grands éléments structurants du territoire, le futur hôpital, la piscine, doivent également faire l'objet de notre attention.

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Loos-en-Gohelle, Liévin, Salaumines, Avion, Vendin-le-Vieil.

C'est un axe repris dans notre programme 2020-2026.

Encore une fois, c'est exactement ce que préconise le schéma directeur Euralens, et c'est déjà ce que nous avons mis en œuvre avec notamment les aménagements de la vélo route n°5 qui passe par la Louvre et longe les terrils de Loos-en-Gohelle. Par ailleurs, nous avons noté qu'il y avait aujourd'hui plus de kilomètre de vélo route que d'autoroute en France, avec dans ce cas, un impact certain sur le développement du tourisme vélo, et des retombées sur les communes qui sont traversées par ce réseau.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

C'est l'un de nos objectifs mais il ne peut être réalisé dans une même temporalité. Cela ne peut être réalisé sur un mandat. (rejoint aussi la circulation à 30km/h).

Oui, nous souscrivons bien évidemment à cette démarche, qui doit s'inscrire dans un grand plan de mobilité, qui répond aux attentes, aux besoins, et aux usages de nos concitoyens.

Action n°7 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Quand cela est possible, nous mettrons à l'étude ce sujet, sachant qu'il y a en réalité très peu de route à deux voies à Lens, souvent autour des carrefours et des intersections, mais dans ce cas, c'est pour fluidifier la circulation. Vous n'êtes pas sans avoir noté que la nouvelle voie qui longe Bollaert et passe sous la voie ferrée est déjà dans cette logique.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Je pense que c'est une bonne idée. De nombreuses villes ont déjà mis en place ce système dans une grande majorité de leurs axes. Nous avons par ailleurs déjà limité la vitesse sur un certains nombres de nouveaux aménagements, dans les cités, et nous poursuivrons cette démarche.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Déjà engagé et à développer.

Quand c'est possible, en raison des contraintes de sécurité, nous allons poursuivre la mise en place de ces aménagements et de ses dispositifs.

Action n°10 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment passer en zone 30 les rues en sens unique du centre ville (entre la gare et l'avenue du 4 Septembre) et y généraliser le double-sens cyclable

Si la législation le demande, nous l'appliquerons bien évidemment. Cette démarche plus générale doit s'inscrire dans une pensée de l'aménagement du centre-ville, en lien avec l'ensemble des usagers, commerçants, salariés, habitants ...

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Mais aussi dans les écoles et les lieux de grande fréquentation.

Nous veillerons à ce que les aménagements de stationnement des vélos soient les plus esthétiques et sécurisés possibles, pour les cyclistes comme pour les riverains et les usagers de l'espace public.

Action n°12 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Ce type d'aménagement demande à ce que nous en discutons en premier avec les usagers des pôles d'attractivité, pour éviter les parkings vides. Dans tous les cas, partout où la demande existera, nous veillerons à réaliser des équipements de cette nature.

Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Déjà engagé, à développer.

C'est quelque chose que nous pouvons tout à fait poursuivre, notamment si nous élaborons un plan de déplacement qui prévoit de relier les écoles avec les quartiers pour favoriser les mobilités douces.

Action n°14 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

nous devons réfléchir, avec les agents des services techniques notamment, aux différentes destinations de l'espace public qui sera libéré, dont des places de stationnement vélo.

Action n°15 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Un bilan PLU en cours qui peut encore évoluer.

Effectivement, il faut penser la question de l'habitat, ou de l'habiter, comme celle des mobilités, revenir aux usages, et encourager partout où cela est possible, des espaces partagés ou des stationnements de vélo ... La question de son inscription dans l'urbanisme réglementaire sera posée à l'occasion d'une modification du PLU. L'idée est de mettre le réglementaire au service des usages et de la transition écologique.

Action n°16 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Une solution avec la maison du vélo pas pour une acquisition mais peut faciliter ce mode de déplacement.

Cette question soulève celle des aides que nous devons apporter aux plus fragiles d'entre nous. Nous pensons qu'elle peut s'inscrire dans le pacte de solidarité que nous souhaitons mettre en place. C'est une façon notamment de répondre à la difficulté que rencontre beaucoup de nos jeunes pour pouvoir se déplacer. Disons que si nous ne sommes pas opposés à financer les entrepreneurs, mais mettrons la priorité sur ceux qui en ont le plus besoin.

Action n°17 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous soutenons fortement le milieu associatif de toute les façons, convaincus que la transition écologique est bien l'affaire de tous. Avec les commerçants, les associations. Toutefois, nous veillerons à ne pas faire de concurrence déloyale.

Action n°18 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Voir avec la micro folie ou les commerces lensois.

C'est une proposition qu'il faut mettre à l'étude, elle peut être plus sous l'angle des mobilités douces dans leur ensemble, encore une fois, nous pensons qu'il faut sortir des logiques de silo, où chacun défend une vision unique des choses, et promouvoir la transversalité entre les modes doux de transport, et la coopération entre les acteurs, au cœur de notre capacité collective à engager une trajectoire de transition écologique.

L'idée c'est de fédérer les citoyens, les "vélo tuffers", les commerçants. Cela doit appartenir à tout le monde.

Promouvoir une culture vélo

Action n°19 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Nous ferons en sorte de donner le bon exemple, et comme l'équipe municipale sera renouvelée et rajeunie; cette proposition sera suivie. Nous pensons également aux agents de la mairie (des vélos sont déjà mis à leur disposition) aux cadres, aux professeurs et aux chefs d'établissement des lycées et des collèges, des écoles, toutes ces professions publiques qui, quelque part, peuvent aussi donner l'exemple.

Action n°20 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Les repas à domicile sont sous-traités dans les écoles : nous travaillons avec un prestataire, selon le volume à transporter, nous devons faire attention à certaines restrictions de nos agents.

Police nationale de Lens : La ville a payé l'équipement complet de la brigade VTT de la police nationale.

Nous pensons que c'est un sujet très intéressant qui va certainement amener les services et les équipes à s'engager dans une pratique renouvelée de leurs métiers. Pour cette raison, je pense que nous ne pouvons le décider seul entre élus, et l'imposer à ceux qui ont l'expérience et la connaissance de leurs métiers. Il faut construire les choses avec les agents, avec les équipes et avec les professionnels.

Action n°21 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Nous pensons que c'est une très bonne idée, nous déplorons par ailleurs que sur pression du MEDEF, le parlement ait renoncé à le rendre obligatoire. En même ce n'est guère étonnant venant d'une majorité présidentielle qui s'intéresse en réalité plus aux riches et aux premiers de cordées qu'aux modes alternatifs de transport et à la mobilité douce.

Action n°22 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

C'est une action qui fait partie de notre programme 2020-2026.

Action n°23 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Si l'ADAV se mobilise pour organiser une fête du vélo, nous l'y accueillerons et accompagnerons avec plaisir comme nous le faisons déjà pour les différents urban Lens.

Action n°24 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

La loi s'applique de la même façon pour tous, Nos ASVP sont très conscients du rôle important qu'ils ont à jouer, notamment pour faire vivre une police de la tranquillité.

Action n°25 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Assurément, nous aurons à cœur de promouvoir une communication sur les sujets qui encouragent le respect mutuel, le partage des espaces publics, la santé, la convivialité et la tranquillité.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e